



Ottawa, le 17 décembre 2004

AVIS DES DOUANES N-600

Annnonce de la mise en œuvre du projet pilote NEXUS Air à l'aéroport international de Vancouver à partir du 30 novembre 2004.

1. NEXUS Air est la plus récente composante du programme NEXUS tel qu'annoncé le 24 septembre 2002 dans l'Avis des douanes CN-469 *Modifications réglementaires proposées à l'appui des programmes Nexus et CANPASS et de l'obligation de se présenter à un bureau de douane en vertu de la Loi sur les douanes*. Le programme NEXUS permet aux voyageurs autorisés qui ont été présélectionnés et acceptés d'entrer au Canada et aux États-Unis d'une manière accélérée. Composante du programme NEXUS, NEXUS Air est une initiative commune de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et des Customs et Border Protection (CBP) du département américain de la Sécurité nationale. L'Accord sur la frontière commune et la Déclaration sur la frontière intelligente du Canada et des États-Unis supportent NEXUS Air.

2. Le projet pilote NEXUS Air entrera en fonction à l'aéroport international de Vancouver, situé à Richmond (Colombie-Britannique), le 30 novembre 2004, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2006. À partir de cette date, les résultats seront évalués.

3. À titre de consultation, le présent avis est affiché dans notre site Web. Pour de plus amples renseignements, consulter l'adresse suivante : <http://www.nexus.gc.ca>.

4. Les questions et les commentaires écrits relatifs à la présente annonce doivent être envoyés à :

Janice Soderholm
Gestionnaire intérimaire
Projet pilote NEXUS Air
Agence des services frontaliers du Canada
191, avenue Laurier Ouest, 12e étage
Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : (613) 952-1598
Télécopieur : (613) 954-7558
Adresse électronique :
Janice.Soderholm@ccra-adrc.gc.ca

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada